



Cumul de deux emplois suite à une démissio

Par **lueurdespoir**, le **11/01/2015** à **10:03**

Bonjour,

Après avoir trouvé un nouveau poste en CDI début Novembre, j'ai posé ma démission fin Novembre et mon employeur a répondu en indiquant une sortie des effectifs fin Février (3 mois de préavis). Cependant, j'ai demandé de cumuler les jours de recherches d'emplois à la fin de ma période de préavis qui sont "sans solde", ces jours me permettent de raccourcir mon préavis mais en restant toujours sous l'effectif de mon ancienne boîte jusqu'au fin Février. Puis je enchaîner chez mon nouvel employeur sans avertir mon ancien employeur sachant que je vais percevoir qu'un seul salaire? (Selon la syntec les jours de recherches d'emploi sont des jrs sans solde)
Quels sont les risques s'il y en a?

Par **P.M.**, le **11/01/2015** à **12:17**

Bonjour,

Je vous conseillerais de chercher un accord écrit avec l'employeur pour qu'il considère, que vous êtes libre de tout engagement dès le dernier jour travaillé car normalement, vous ne le serez qu'au terme du préavis...